

➤ RAPPELS

Chiens

La mairie est souvent interpellée sur la divagation ou les aboiements intempestifs des chiens. Concernant les chiens en divagation, vous devez veiller à ce que les animaux se trouvant, même provisoirement, dans l'enceinte de votre propriété et par conséquent sous votre garde, n'en sortent pas sans surveillance. Dans le cas contraire votre responsabilité se trouverait engagée si un événement, bien évidemment non souhaitable, se produisait.

Définition des chiens en état de divagation (article L. 211-23 du code rural) : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Point d'apport volontaire et containers à ordures ménagères

Les abords des colonnes à verre, à papier ainsi que ceux des containers à ordures ménagères ne sont pas respectés et deviennent de véritables dépotoirs.

Il est rappelé, une fois de plus, qu'il est totalement interdit de déposer ses déchets autour des conteneurs. Une déchèterie est à la disposition de tous les habitants.

D'autre part, des cache-poubelles en bois ont été installés dans le bourg pour cacher les containers à ordures ménagères : bien déposer vos sacs dans les containers réservés à cet effet et non à côté.

➤ DÉNEIGEMENT

Toute personne de plus de 70 ans, isolée, ayant besoin que la commune déneige devant sa porte, peut demander son inscription auprès de la Mairie. Tél : 05 55 93 09 94. Cependant, il est demandé, dans la mesure du possible, à toute personne (locataire ou propriétaire), de déneiger, mais également de désherber devant son habitation.

➤ AGENDA – PROCHAINES ACTIVITÉS A ST-YRIEIX / AU FOYER RURAL

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ : vendredi 10 janvier 2020 à 19h00

GALETTE DES ROIS / ADHERENTS CLUB DES RAMEAUX : dimanche 12 janvier 2020 à 14h30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITE DES FETES : vendredi 24 janvier 2020 à 20h30

CRÊPES / ADHERENTS CLUB DES RAMEAUX : jeudi 06 février 2020 à 14h30

LOTO DES RAMEAUX : dimanche 08 mars 2020 à 14h

REPAS SOIREE A THEME DU COMITE DES FETES : samedi 14 mars 2020 à 20h

REPAS / ADHERENTS CLUB DES RAMEAUX : dimanche 17 avril 2020 à 12h

LOTO DU MUGUET DU COMITE DES FETES : samedi 02 mai 2020

Du 17 au 21/05/2020 : voyage à Rosas pour les adhérents du Club des Rameaux. Informations et inscription auprès des Rameaux.

REPAS / CHASSE : samedi 06 juin 2020

BELOTE DU CLUB DES RAMEAUX : vendredi 12 juin 2020 à 20h30

ST-JEAN / COMITE DES FETES : juin 2020

FETE DU PAIN – BOULES / COMITE DES FETES : mardi 14 juillet 2020 à Lachaud

40 ANS / ADHERENTS CLUB DES RAMEAUX : dimanche 19 juillet 2020 à 12h

LOTO DES RAMEAUX : dimanche 08 août 2020 à 20h30

FÊTE VOTIVE DU COMITE DES FETES : samedi 22 et dimanche 23 août 2020

VIDE GRENIER - EXPOSITION DU CLUB DES RAMEAUX : dimanche 23 août 2020 de 9h à 18h

MARCHÉ DE NOEL DU CLUB DES RAMEAUX : dimanche 22 novembre 2020 de 9h30 à 18h30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB DES RAMEAUX : samedi 12 décembre 2020 à 14h30

Mairie info N°3 – Décembre 2019

Directeur de la Publication – Rédacteur en chef : Noël FAUGERAS

Rédaction : Noël FAUGERAS, Julie CARLOLOT

Crédits photos : Mairie de Saint-Yrieix-le-Déjalat

Mairie – 6 rue de la Mairie – 19300 SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT

Tél : 05 55 93 09 94 - E-mail : mairiedestyrieixledejalat@wanadoo.fr

Site internet : www.saintyrieixledejalat.fr

Conception graphique et Impression : Mairie de St-Yrieix-le-Déjalat

Tirage : 200 exemplaires

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi : 8h30-12h30

Mardi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Mercredi : Fermée

Jeudi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 Tél. : 05 55 29 07 69

« Mairie info » n°3 – Décembre 2019

➤ LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et tous,

Lors de mon dernier éditorial de juillet, j'avais abordé le sujet de la météo du moment qui déjà nous inquiétait quelque peu. La suite a malheureusement confirmé. En effet, comme vous avez pu vous en rendre compte, la chaleur et la sécheresse ont sévi durant plusieurs mois. Pendant cette période notre principal souci a bien évidemment été le risque d'une pénurie en eau potable. Et si nous avons échappé à celle-ci, c'est grâce évidemment aux travaux qui avaient été réalisés depuis quelques années. Mais également, et surtout, au respect par une très grande majorité des habitants, des arrêtés de restrictions de consommations. Je vous remercie pour cet acte de civisme.



Les derniers travaux réalisés ont surtout concerné des bâtiments communaux. La cantine a subi pendant les vacances de Toussaint, un petit coup de neuf (plafond, sol, peintures) rendant plus agréable ce lieu de convivialité pour les enfants et le personnel. A la Mairie, c'est le bureau de la secrétaire qui est actuellement en phase d'aménagement.

Enfin c'est le foyer rural qui, comme la loi l'exige, a été mis aux normes « Accessibilité aux personnes à mobilité réduite », ces aménagements ont été réalisés par cinq entreprises et ont bénéficié d'une subvention de 40 % de l'état.

Nous avons profité de la fermeture du foyer pour faire réaliser, par les agents communaux, une rénovation importante (sol, plafond, peintures ...) de l'entrée, du bar, et de la grande salle.

Je tiens à remercier Jean Paul, Yvon et Calou (en ce qui concerne le nettoyage) pour l'investissement qu'ils ont mis à l'accomplissement des travaux sur ce chantier.

Je vous invite à venir vous rendre compte par vous-mêmes du résultat, à l'occasion des « vœux du maire » qui auront lieu le **vendredi 10 Janvier 2020 vers 19 heures**.

Ces vœux, pour ma part, seront les derniers dans cette fonction. En effet, je confirme que je ne serai pas candidat lors des prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 Mars 2020.

Je rappelle que le dernier délai pour déposer en préfecture une candidature à cette élection est fixé au 27 Février 2020.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année, et une très bonne année 2020. **Noël FAUGERAS**



Réception des travaux au foyer rural du 26.11.2019

Travaux à la cantine

➤ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'avis d'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières a été affiché en Mairie du 04 novembre au 09 décembre 2019. Le registre d'enquête publique et les autres documents étaient consultables sur place.

➤ **HABITAT** Voir document en annexe.

➤ COLLECTE DES SACS JAUNES, DES ORDURES MENAGERES ET DES ENCOMBRANTS

Voir document en annexe.

➤ DEBROUSSAILLAGE

En raison des conditions météorologiques (sécheresse) et des risques d'incendie, le débroussaillage d'automne n'a pu être réalisé. Le travail étant planifié et du fait des chutes de neige, le matériel technique a été préparé pour assurer les obligations de déneigement.

➤ PIETA

Lors d'une visite à St-Yrieix il y a plusieurs dizaines d'années, M. Yves FAURE dont les parents avaient résidé longtemps sur la commune, a découvert sur un tas d'objets à débarrasser une statue Pietà, dans un état fortement dégradé. M. FAURE, l'ayant récupérée, l'a confiée à Barbara PACZULA, maître d'art en restauration, qui a accepté d'effectuer le sauvetage de la statue (évitant ainsi l'aggravation des dégâts).



Cette statue appartenant à l'origine à la commune, M. FAURE a sollicité la Mairie afin de la lui restituer. L'acceptation de cette restitution sera soumise lors de la réunion du conseil municipal le 20 décembre prochain. Le vœu de M. FAURE était que cette statue reprenne place dans son lieu d'origine, à l'église. Actuellement les conditions financières de la commune ne permettant pas une restauration immédiate (environ 5 000 €), il serait envisageable de faire appel à une souscription locale, en dehors d'éventuelles subventions et venant compléter ces aides. A suivre.

➤ ÉCOLE

Cette année, l'école comprend 18 élèves allant de la petite section au CP (3 PS, 6 MS, 6 GS et 3 CP). Cette année les élèves feront des sorties culturelles : cinéma, théâtre et concert. Ils participeront également à des rencontres de gymnastique et de jeux d'opposition. La mairie ayant investi dans une structure pour la motricité, les enfants sont ravis lorsque nous faisons récréation à l'intérieur. Pour Noël, un goûter sera offert par l'APE aux enfants. Passez de bonnes fêtes, La directrice.

➤ INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du Répertoire Électoral Unique (géré par l'INSEE), toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent ce scrutin (pour les scrutins se tenant à partir du 01/01/2020). Ainsi, pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, ce délai est porté jusqu'au 07/02/2020. Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile récent. Informations en Mairie au 05 55 93 09 94.

➤ ÉTAT CIVIL 2ND SEMESTRE 2019

Naissances et Mariages : néant **Pacs** : 1. Toutes nos félicitations.

Décès : 2 résidents de la commune. Toutes nos sincères condoléances aux familles.

Parmi les personnes disparues ces 6 derniers mois, résidant ou ayant des origines à St-Yrieix, nous déplorons le décès de 4 personnes. Parmi elles, nous avons une pensée pour Francis TERRACOL et pour Mme Fernande FAURE qui a été la Présidente du Club des Rameaux pendant de nombreuses années. Nous présentons toutes nos sincères condoléances à leurs proches.

Hommage du Club des Rameaux à Fernande FAURE

Cette fin d'année aura été éprouvante pour le Club des Rameaux qui a perdu en octobre une grande figure de l'association : Madame Fernande FAURE qui était sa présidente d'honneur et fut durant 25 années, 1/4 de siècle sa présidente bienveillante. Nous lui rendons hommage et témoignons toute notre amitié à sa famille.
« Fernande, tu resteras longtemps dans le cœur de tous ».
Le Club des Rameaux.



➤ Cérémonie 11/11/2019

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal ont célébré, avec la population présente, l'Armistice le dimanche 11 novembre 2019 au Monument aux Morts, avec dépôt de gerbes.



➤ ATTENTIONS POUR NOS AINÉS

Tous les ans, la Mairie invite les « aînés » à se retrouver autour d'un délicieux repas préparé et servi par Bernard et Catherine de l'Herbier Sauvage. Lors de ce moment convivial, le samedi 7 Décembre, il était proposé : un apéritif « Maison », un consommé de circonstance, une étoile feuilletée aux noix de St-Jacques, du rôti de chapon farce aux marrons confits, fromages de la Xaintrie, un sablé citron meringué, café et vin.
Les élus se sont rendus au domicile des personnes n'ayant pu aller au repas pour leur remettre le traditionnel colis de Noël.

➤ TRANSPORT À LA DEMANDE – ÉGLETONS

Informations, inscriptions et réservations pour le transport à la demande (service créé par le Conseil Départemental de la Corrèze), auprès du Centre de Réservation au 0800 730 146. Tarif : 2 € le trajet. Horaires d'arrivée et de départ–Egletons : Mardi et Vendredi : arrivée 9h – départ 11h30. Mercredi : arrivée 14h30 – départ 17h.
Les horaires pouvant être modifiés, veuillez-vous renseigner au préalable.

➤ ANIMAUX ERRANTS

L'identification des animaux de compagnie (chiens et chats) est obligatoire en France : depuis 1999 pour les chiens, depuis le 1^{er} janvier 2012, pour les chats, nés après le 1^{er} janvier 2012, dès lors qu'ils sont âgés de plus de sept mois. Cela constitue un moyen efficace de protéger son animal, de lui éviter l'euthanasie en cas de fugue ou de perte, et de faciliter vos démarches pour le retrouver rapidement. Le tatouage et la puce électronique que seuls les vétérinaires et les personnes habilitées peuvent pratiquer, représentent les deux principaux moyens d'identification en France. Pour plus de renseignements, il vous est possible de consulter le site de l'Icad, Société d'Identification des Carnivores Domestiques, qui gère le Fichier National des Identifications des Carnivores Domestiques (chiens, chats et furets) : <https://www.i-cad.fr/>.

D'autre part, la **prolifération des chats est une problématique** à laquelle doivent faire face de nombreuses communes, dont St-Yrieix-le-Déjalat. Savez-vous qu'en 4 ans, un couple de chats pourrait produire jusqu'à... 20.000 descendants ! **La stérilisation est la meilleure solution pour réguler la population féline, éviter les naissances non désirées et les chatons abandonnés, désengorger les refuges et réduire le nombre d'animaux errants.**

Les avantages de stériliser un chat ou une chatte sont multiples : limitation des risques de blessures et d'accidents de la voie publique, limitation des risques d'infections virales : Leucose Féline (FeLV) et Sida du chat (FIV), diminution des troubles du comportement, prévention des risques de maladies graves : cancers, tumeurs mammaires (malignes dans 90% des cas). Enfin, un chat ou une chatte stérilisé(e) vit deux fois plus longtemps auprès de son maître.



Mieux vivre dans son logement ou valoriser son patrimoine immobilier : mobiliser les aides pour l'habitat

Dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2018-2022) *, le Pays Haute-Corrèze Ventadour accompagne les propriétaires souhaitant rénover ou adapter leurs logements.

Vous souhaitez rénover votre résidence principale ou améliorer un logement locatif ?

Qu'il s'agisse d'un logement occupé ou d'une accession à la propriété,

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé : conseils techniques, mobilisation des dispositifs de financements, de prêts et d'avantages fiscaux.

Cet accompagnement concerne des travaux :

- de rénovation pour des **économies d'énergie** : isolation, menuiseries, chauffage...
- **d'adaptation** à une situation de perte d'autonomie ou de handicap : aménagement de la salle de bain, rampe d'accès, monte-escalier...
- de **remise aux normes** pour des logements dégradés ou insalubres.

Des aides spécifiques sont accordées pour la réhabilitation de logements vacants en centre-bourg.

Pour plus d'informations, contactez :

Adeline CESCO, chargée de mission « habitat », Pays Haute-Corrèze Ventadour au 05 32 09 19 52

*En partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat, les conseils départementaux de la Corrèze et la Creuse, Haute Corrèze Communauté et la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières.

COLLECTE SELECTIVE

en PORTE à PORTE
année 2020

La collecte des sacs jaunes s'effectue tous les 15 jours.

Sortez bien votre sac la veille au soir.

	ST YRIEIX LE DEJALAT
Jeudi	09/01-23/01-06/02-20/02
	05/03-19/03-02/04-16/04
	30/04-14/05-28/05-11/06
	25/06-09/07-23/07-06/08
	20/08-03/09-17/09-01/10
	15/10-29/10-12/11-26/11
	10/12-24/12

TOURNEES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE
POUR LES 20 COMMUNES, A PARTIR DU 1er JANVIER 2020
LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS EVOLUE
UNE REDEVANCE DE 30€ SERA DEMANDEE POUR CHAQUE ENLEVEMENT

TOURNEES ENCOMBRANTS : ANNEE 2020- SEMESTRE 1		JOUR	MOIS	
SECTEUR 5	SAINT YRIEIX LE DEJALAT	5	février	
		11	mars	
		22	avril	
		3	juin	
		TOURNEES ENCOMBRANTS : ANNEE 2020- SEMESTRE 2		JOUR
	SAINT YRIEIX LE DEJALAT	8	juillet	
		19	août	
		23	septembre	
		28	octobre	
		9	décembre	

Un doute... une question? N'hésitez pas à appeler au : 05.55.93.00.93



Service des ordures ménagères
93, Rue de la Borie
19300 EGLETONS
Tél: 05 55 93 00 93

